

Il y a un autre point intéressant. Il s'agit des obligations que l'État offre à l'heure actuelle. Le gouvernement a fait tout un plat de l'émission courante. Tous les jours, la réclame à la télévision, à la radio et dans les journaux parle du placement profitable que ces obligations représentent. Elles rapportent un intérêt moyen de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 pendant une période de 14 ans. C'est un intérêt étalé, voyez-vous. Cela veut dire que ceux qui achètent des obligations d'épargne de la nouvelle émission recevront, dans 14 ans, deux fois et demie leur placement initial. L'objectif de cette émission est un milliard de dollars. La publicité déclare que c'est un bon placement, mais je m'inquiète de ce qui arrive au contribuable qui devra payer l'intérêt de ces obligations? Une obligation de \$1,000 rapporte à l'acheteur \$2,500 en 14 ans. Le gouvernement fédéral ne paie jamais ses dettes. Il se contente d'emprunter davantage pour régler ses dettes courantes. C'est pourquoi il contracte de nouvelles dettes à des taux d'intérêt plus élevés.

● (4.50 p.m.)

Si le gouvernement est en train de vendre pour un milliard de dollars d'obligations d'épargne du Canada, c'est simplement parce qu'il doit rembourser les obligations précédentes qui arrivent maintenant à échéance. En l'espace de 14 ans, le détenteur d'une obligation qui a converti son placement de \$1,000 en un montant de \$2,500 coûtera \$1,500 à nos contribuables. S'il réinvestit cet argent, savez-vous, où en seront nos jeunes gens qui commencent aujourd'hui à travailler? En 28 ans, ils devront payer \$6,250 pour un investissement initial de \$1,000. Voilà le malheur d'une pareille politique financière. Combien de temps peut-elle durer? Nous ne le savons pas, mais la chose nous inquiète, et c'est pourquoi il est nécessaire d'en parler comme nous le faisons.

Nous n'oublions pas, monsieur l'Orateur, qu'une conférence réunit aujourd'hui à Ottawa les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des provinces. J'ai déclaré que ce budget aurait de graves répercussions sur la situation de chaque contribuable. Cependant, les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux me préoccupent encore davantage. Ce budget, je le crains, va déclencher entre eux une guerre ouverte qui ne peut nous mener nulle part, sinon dans une jungle dont il sera bien difficile de nous sortir. C'est inévitable; en outre toute la structure de la Confédération en sera affaiblie à cause de l'amertume que cette guerre engendrera entre les deux principaux échelons du gouvernement de notre pays.

[M. Thompson.]

Hier, le gouvernement fédéral a froidement annoncé qu'il se retirerait des programmes à frais partagés au cours des cinq prochaines années. Or, c'est le gouvernement fédéral qui a élaboré ces programmes. Prenez par exemple l'assurance frais médicaux. Le gouvernement fédéral en a non seulement élaboré le projet—qu'il présente aujourd'hui comme une chose à prendre ou à laisser—mais il l'a fait en dépit de l'opposition de presque tous les gouvernements provinciaux, à l'exception de celui de la Saskatchewan qui, c'est parfaitement compréhensible, n'était pas dans la position de pouvoir s'opposer à l'assurance frais médicaux.

La plupart des programmes à frais partagés, monsieur l'Orateur, émanent du gouvernement fédéral. Presque tous ont été imposés aux provinces, comme on le fait aujourd'hui pour l'assurance frais médicaux. L'Alberta a un programme médical assez satisfaisant ainsi que l'Ontario. Il n'est pas parfait, mais il s'améliore chaque année, à mesure que la province acquiert de l'expérience dans ce domaine. Ces programmes sont destinés à aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes. Les deux programmes ont pour objectif de venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Or, cette responsabilité incombe, après tout, au gouvernement. Mais on ne devrait pas insister sur leur application au point de les imposer à des gens qui n'en ont pas besoin et qui, le plus souvent, n'en veulent pas. Les gouvernements provinciaux qui n'ont pas encore participé au programme d'assurance frais médicaux sont obligés d'y participer—la politique étant ce qu'elle est. Le gouvernement fédéral déclare maintenant qu'il abandonnera ces programmes dans cinq ans. Il ne s'agit pas seulement du programme d'assurance frais médicaux mais de bien d'autres programmes à frais partagés.

Ce qui me trouble au sujet de toutes ces relations fédérales-provinciales—ce prétendu fédéralisme coopératif dont nous avons tant entendu parler depuis cinq ans—c'est que le gouvernement fédéral élabore à huis clos une politique qu'il ne révèle même pas à ses propres députés de l'arrière-ban. Cette politique est proposée à des conférences provinciales successives, toujours à huis clos, et ensuite le gouvernement fédéral, à cause de la nature et du caractère même de sa formule, oblige les gouvernements provinciaux à se conformer à cette politique, souvent même avant que les délégués des gouvernements provinciaux puissent rentrer chez eux et consulter leurs propres assemblées législatives. Or ce fondateur de la «société juste» a déclaré que le gouvernement se retirera de ces régimes dans cinq ans.